

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 1<sup>er</sup> juin à vingt heures, se sont réunis à la mairie de St Lumine de Clisson, les membres du conseil municipal en séance publique, dûment convoqués le 25 mai 2023, sous la présidence de **Madame Janik RIVIERE, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

**-Etaient présents :** MM. Janik RIVIERE, Xavier GUILLOU, Valérie DRAN, Franck GASTINEAU, Marie-Françoise RIVIERE, Yannick BOVAGNET, Bruno CORMERAIS, Louissette CAILLON, Stéphane BOURON, Cosmin PLESAN, Audrey CHICHET, Emilie BREGAINT, Julie BAUDRY, Hélène CADIOU, Tanguy CHATELLIER.

**Absent excusé :**

- Philippe PLUCHON

**Absents représentés :**

- Mathieu FRESLON qui a donné pouvoir à Julie BAUDRY
- Teddy PRIEUR donne pouvoir à Janik RIVIERE
- Céleste MORISSEAU donne pouvoir à Hélène CADIOU

**Secrétaire de séance :** Marie-Françoise RIVIERE

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de Membres présents :	15
Nombre de suffrages exprimés :	18
Votes Pour :	18
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

---

**OBJET : Tarif des Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) pour l'année 2023-2024 – 202306107**

Madame Valérie DRAN, deuxième adjointe, informe le Conseil qu'il lui appartient de fixer les tarifs des Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) pour l'année 2023-2024.

La commission enfance s'est réunie et propose un tarif de 12 € par trimestre et par enfant pour les TAP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales ;

**Vu** les propositions de la commission enfance ;

Fixe,

- A 12 € par enfant et par trimestre le tarif des Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) pour l'année 2023-2024.

Autorise,

- Madame le Maire, ou à défaut ses adjoints, à effectuer toutes les démarches et à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Décide,

- de transmettre au représentant de l'Etat et à madame la Trésorière la présente délibération.

Alle de l'île Gloriette-CS 24111-440410 NANTES) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification.

Accusé de réception en préfecture  
044-214401739-20230601-202306107-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2023  
Date de réception préfecture : 08/06/2023

Fait à St Lumine de Clisson, le 1<sup>er</sup> juin 2023

Marie-Françoise RIVIERE  
Secrétaire de séance.



Janik RIVIERE,  
Maire.

